



Mémoire de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière

Déposé au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dans le cadre de la Consultation nationale pour l'élaboration
du deuxième plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

6 novembre 2009

La Table des partenaires, mise en place suite à la tenue des Forums locaux, régional et national sur le développement social de 1997-1998, a maintenant 10 années d'existence. 10 ans de travail en concertation intersectorielle mettant à profit l'expertise de nombreux partenaires (50 au régional et 90 au local) de tous les milieux et ayant permis la réalisation de nombreuses actions concrètes visant la réduction des inégalités sociales et de santé et l'amélioration de la qualité de vie de la population, notamment des familles. 10 ans pendant lesquels la Table des partenaires du développement social de Lanaudière s'est structurée et a établi ses règles de fonctionnement.

À l'occasion du 10^e anniversaire, 150 personnes provenant de tous les secteurs d'activités ont pris part à un temps de réflexion. Le but de l'exercice était, d'une part, d'évaluer les actions réalisées depuis le début et, d'autre part, de déterminer quelles seraient les bases de celles à venir. Bien que de nombreuses pistes d'action et de nombreux enjeux aient été soulevés par les participants, 5 grandes priorités ont été identifiées : le transport collectif, la réussite scolaire, la participation de tous, l'habitation et le logement social ainsi que la sécurité alimentaire. Sur la base de ce qui précède, certains grands thèmes devaient teinter, voire précéder les travaux à venir. Ainsi le développement durable est devenu un incontournable, suivi de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, ainsi que la concertation.

C'est donc à la base de ces pistes d'action que le conseil d'administration de la Table des partenaires s'est inspiré pour déterminer son plan d'action 2009-2014. La concertation comme fonctionnement de base (tous nos travaux sont orientés et soutenus par des comités intersectoriels), la réduction des inégalités sociales et de santé comme mission de base, l'habitation et le logement social, la sécurité alimentaire, le transport collectif et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes comme champs d'action et l'animation au niveau local pour tendre vers un développement durable.

Membre fondatrice du Réseau québécois du développement social, organisme régional en développement social reconnu par la Conférence régionale des élus (es) Lanaudière, membre fondatrice du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE), de la Fondation communautaire de Lanaudière et du Réseau d'animation en développement durable de Lanaudière, organisme mandataire de l'Engagement jeunesse pour Lanaudière, la Table des partenaires se veut d'abord et avant tout un lieu de concertation et de mobilisation visant à conjuguer les efforts de l'ensemble des acteurs du développement des collectivités.

La Table des partenaires est citée à l'annexe 2 du cahier de consultation pour les régions de la présente consultation « Le Québec mobilise contre la pauvreté » comme étant un exemple d'approche intégrée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Table des partenaires s'est mérité le prix *d'initiative communautaire Henri-Pichette*, décerné lors du gala des Grands prix régionaux de la Société nationale des Québécoises et des Québécois de Lanaudière.

Dans le cadre du Rendez-vous de la solidarité, la Table des partenaires a organisé une pré-consultation avec les membres des comités locaux de développement social des six MRC, l'objectif étant de prendre le pouls des membres des comités locaux de développement social sur leur vision d'un prochain plan d'action de lutte contre la pauvreté.

Les échanges ont porté sur trois grands éléments soit 1) les mesures et programmes publics en réponse aux besoins des personnes et des régions, 2) les outils et moyens collectifs régionaux au service des personnes en situation de pauvreté et 3) la concertation et la gouvernance.

Une trentaine de personnes provenant de différents secteurs (santé, communautaire, scolaire et développement économique), oeuvrant sur les six territoires de MRC ont participé à cette rencontre.

Partie 1 : Mesures et programmes publics pour répondre aux besoins des personnes et des régions

Tout d'abord, on peut confirmer que les acteurs de Lanaudière connaissent les besoins des personnes en situation de pauvreté. Toutefois, on assiste à l'arrivée de nouveaux pauvres, ceux qui ont perdu leur emploi et qui se retrouvent pour une période indéterminée dans l'incapacité de continuer à subvenir à leurs besoins et ceux qui arrivent d'autres régions en imaginant que vivre dans la région de Lanaudière coûte moins cher. Ces personnes vivent souvent dans des conditions d'extrême pauvreté. Cette réalité aurait besoin d'être documentée.

Même si la stratégie de lutte contre la pauvreté et son plan d'action 2004-2009 a permis l'amélioration de ressources financières des familles (congé parental, soutien aux enfants, prime au travail, etc.), il est primordial de continuer à améliorer leurs conditions de vie (logement, alimentation, soins de santé) et de les soutenir dans leur rôle parental, surtout en ce qui a trait à la scolarisation des enfants. Les jeunes sont l'avenir, il faut donc leur assurer une qualité de vie qui leur permette de développer leur plein potentiel.

On constate cependant qu'il y a un rattrapage à faire en ce qui concerne les personnes seules, les personnes handicapées et les personnes immigrantes. Le Québec, qui se veut une terre d'accueil, doit absolument soutenir les immigrants afin de ne pas en faire de nouveaux pauvres.

Dans chacun des groupes ciblés, il y a une constante :

- Augmentation des inégalités sociales pour les personnes en situation de vulnérabilité;
- augmentation des tarifs des services;
- augmentation des problèmes sociaux;
- persévérance de préjugés contre les personnes pauvres.

Nous sommes convaincus qu'une harmonisation et une complémentarité des politiques publiques permettrait un meilleur soutien des personnes en situation de pauvreté. Cette harmonisation devrait se faire autour des éléments suivants :

- L'accès au revenu : augmentation des prestations, des allocations et du salaire minimum permettant aux personnes de faire des choix.
- L'accès au logement :
 - Nécessité d'allocations ou crédits d'impôt au logement entre autre pour les personnes seules de moins de 55 ans;
 - programme de rénovation sur l'insalubrité;
 - politique d'habitation qui exige la construction de logements autres que des condos;
 - augmentation de nouveaux projets de logements sociaux en région;
 - reconduction du programme Accès-logis sur cinq ans et amélioration en ce qui concerne la contribution du milieu dans la construction de projets de logement social;
 - augmentation du financement du soutien communautaire afin que chaque MRC puisse desservir tous les projets sociaux et communautaires pour personnes âgées qui le souhaitent ainsi que les projets pour les familles.
- L'accès aux services de proximité :
 - Transport, alimentation, santé et services sociaux (même si nos élus municipaux développent des stratégies d'attraction, Lanaudière demeure une région pauvre en services de santé : manque flagrant de médecins).
- Au niveau de l'éducation :
 - Augmentation de l'âge obligatoire pour la scolarisation des jeunes (jusqu'à 18 ans);
 - augmentation des ressources auprès des jeunes : travailleurs sociaux, orthophonistes, orthopédagogues, intervenants en toxicomanie, etc.;
 - investissement au niveau de l'éducation des adultes;
 - intervention précoce auprès des tout-petits au préscolaire;
 - changement des façons de faire de la part des écoles (Ça prend toute une communauté pour élever un enfant...les écoles aussi !).
- Au niveau de la formation à l'emploi :
 - Améliorer les mesures de soutien favorisant le retour en emploi et en formation (augmentation des prestations).
- Au niveau de l'alimentation :
 - Soutenir et outiller les organismes communautaires qui manquent de ressources;
 - transformer la loi sur les quotas pour faciliter la récupération alimentaire par les groupes de lutte à l'insécurité alimentaire.

Cependant, ces mesures et programmes publics doivent être souples et permettre à chaque région ou territoire de les adapter à leur réalité.

Partie 2 : Outils, moyens et mécanismes collectifs régionaux au service des personnes

Depuis une dizaine d'années, la lutte à la pauvreté interpelle une plus grande panoplie d'acteurs. Au niveau régional, les organisations du développement social, les ministères et les Conférences régionales des élus se voient interpellés à travailler ensemble pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables.

Dans Lanaudière, il existe plusieurs table de concertation qui étudient et soutiennent des actions en lien avec des problématiques sectorielles comme par exemple, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation, le comité stratégique en habitation et logement communautaire, le comité régional en sécurité alimentaire, le comité de suivi de l'Engagement jeunesse mais aussi des tables de concertation qui visent davantage un développement durable d'une communauté en réunissant plusieurs acteurs qui regardent l'ensemble des problèmes de la communauté.

Il existe aussi différents fonds régionaux pour financer des projets de lutte contre la pauvreté. Cependant, il s'agit souvent de petits fonds ne permettant pas le développement de projets structurants. Ces fonds exigent souvent l'innovation mais n'offrent pas le financement récurrent. Comment peut-on s'attendre à des changements ? D'après nous, il faut :

- Consolider les ressources existantes et ne pas les multiplier :
 - Au niveau financier, il y a un manque flagrant de ressources financières, l'argent ne devrait pas être distribué en « nouveaux projets » ni « tagué »;
 - le désengagement de l'état fait que les clientèles sont de plus en plus référées aux organismes communautaires qui n'ont pas les ressources nécessaires;
 - reconnaître et financer adéquatement les groupes terrains (souvent communautaires) et les actions qui se font déjà.
- Travailler davantage en concertation et ce, non en fonction de problématiques particulières (souvent décidées par l'État) mais dans une approche globale de l'individu;
- travailler le plus près possible des territoires vécus par les personnes en situation de vulnérabilité (ville, municipalité, quartier, rues, etc.). Donc assurer des ressources et des services le plus près des gens. Une municipalité sans épicerie demeure un problème important pour les personnes vulnérables qui n'ont pas de voiture. Bien souvent, il ne reste que le dépanneur qui vend plus cher et qui offre des produits peu nutritifs.

Partie 3 : Concertation intersectorielle et gouvernance

Les partenaires de la Table prônent d'abord la mobilisation intersectorielle des communautés locales, le rassemblement des différents partenaires des territoires ciblés : élus, milieux sociocommunautaires, organismes gouvernementaux, l'entreprise privée et surtout les citoyens(nes). Il est cependant difficile d'inclure les personnes en situation de pauvreté. Les conditions pour soutenir cette mobilisation sont difficiles à appliquer.

De fait, il s'agit de construire collectivement un projet de développement du territoire dans une vision ou perspective partagée par le plus grand nombre et ce dans le respect du rôle de chacun. Il faut sentir que ce chacun a la reconnaissance et le pouvoir d'y participer. Un projet de territoire qui vise le développement durable avec ses trois dimensions : le social, l'environnement et l'économique, et qui s'assure que tout le monde y trouve son compte, en particulier les personnes en situation de pauvreté.

Nous prôtons les conditions d'application suivantes :

- Privilégier la concertation locale :
 - Changer nos façons de faire pour intégrer davantage les personnes qui vivent de l'exclusion;
 - augmenter les ressources financières et humaines : financer la concertation et les groupes pour les faire participer aux concertations;
 - inviter les municipalités à se doter de politiques sociale, familiale ou de développement durable qui interpellent la concertation et la participation citoyenne;
 - donner aux gens le temps de développer une culture du travail en concertation;
 - soutenir les communautés pour réaliser de réels progrès à la lutte à la pauvreté.

Le palier régional devrait jouer un rôle de cohésion et de promotion de ce type de projets de développement de territoire, notamment par un support à des activités de réseautage et de formation. Dans la région de Lanaudière, il existe un réseau d'intervenants formés en développement durable des communautés. Ces intervenants formés par le Réseau d'animation de développement durable de Lanaudière (RADD-L), partenaire privilégié de la Table des partenaires, soutiennent actuellement une quinzaine de démarches d'animation de territoire. Cependant, aucun de ces intervenants ne peut prendre en charge toute l'animation ou la coordination des actions/terrain. Chacun d'entre eux doit assurer les mandats de son organisation et suffisent à peine à supporter les projets qui découlent de ces démarches et ce, dans leur sphère d'intervention respective.

Nous suggérons la mise en place d'un programme de financement pour supporter les animations de territoire afin de maximiser le rôle de tous les acteurs impliqués ou qui seraient susceptibles d'être impliqués. L'argent consenti pourrait être dévolu à l'un ou à l'autre des organisations existantes et encore là, c'est le partenariat local impliqué qui devrait identifier l'éventuel porteur.

Pour en revenir au rôle de cohésion des ce type de projets de développement (intervention territoriale), les personnes invitées à cette pré-consultation ont suggéré que la *Table des partenaires du développement social de Lanaudière*, qui possède une expertise utile de concertation autour des problématiques sociales et qui a développé des ramifications à l'échelle locale (comités locaux de développement social), assume la coordination du déploiement de l'intervention dans les territoires. La Conférence régionale des élus (es) Lanaudière pourrait aussi assumer ce rôle central en s'assurant de le faire en concertation avec les interlocuteurs

régionaux tels que la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL), le Comité régional pour la valorisation de l'éducation de Lanaudière (CRÉVALE), la Table régionale des associations des personnes handicapées de Lanaudière, etc.

En conclusion, nous souhaitons :

- Que le Gouvernement du Québec bonifie les prestations des personnes vulnérables : aide sociale, salaire minimum, soutien aux enfants, etc.;
- que le Gouvernement du Québec investisse dans des programmes publics qui améliorent les conditions de vie des personnes vulnérables (logement, éducation, services de santé, etc.);
- que le Gouvernement du Québec reconnaisse et finance suffisamment les organisations régionales et locales qui oeuvrent déjà auprès de ces personnes, plus spécifiquement les organismes communautaires;
- que le Gouvernement du Québec reconnaisse les interventions territoriales (ou le développement durable des communautés) comme une stratégie privilégiée de développement local et surtout de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;
- que le Gouvernement du Québec mette en place un programme de financement adapté à ce type d'intervention et que l'argent aille d'abord au palier local;
- que la *Table des partenaires du développement social de Lanaudière* soit le coordonnateur régional principal de cette stratégie et que cela se fasse avec les autres acteurs régionaux.